



Les Touches

**COMMUNE DES TOUCHES  
PROCES- VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2019**

Le vendredi 18 octobre 2019 à **20h00**, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie des Touches, sous la présidence de madame Laurence GUILLEMINE, 1<sup>ère</sup> Adjointe – Maire par délégation de la commune DES TOUCHES.

**Présents :** Laurence GUILLEMINE, Paule DROUET, Stanislas BOMME, Bruno VEYRAND, Floranne DAUFFY, Martine BARON, Claire DELARUE, Anthony DOURNEAU, Nelly HAURIS, Maryse LASQUELLEC, Marcel MACE, Daniel BORIE, Jean-Michel ROGER.

**Absents excusés :** Frédéric GREGOIRE -pouvoir à Stanislas BOMME), Frédéric BOUCAULT (arrivé à 20h15), Sandrine LEBACLE (pouvoir à Claire DELARUE), Magalie BONIC (pouvoir à Laurence GUILLEMINE), Corinne AVENDANO (pouvoir à Jean-Michel ROGER).

**Nombre de membres en exercice :** 18

**Secrétaire de séance :** Claire DELARUE

**Date de convocation :** 10 octobre 2019

**Date d'affichage :** 10 octobre 2019

**OBJET : Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 septembre 2019**

**Vote : Pour : 17 – Contre : 0 - Abstentions : 0**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un Procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, doit être dressé.

Suite à la tenue du Conseil réuni en séance le 27 septembre 2019 et sur proposition de Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe, Maire par délégation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le Procès- Verbal du Conseil Municipal du 27 septembre 2019.

*20h15 : Arrivée de Frédéric BOUCAULT*

**OBJET : Vœu du Conseil municipal demandant l'organisation d'un référendum décisionnaire visant à modifier les limites administratives de l'Ouest de la France**

**Vote: Pour: 16 - Contre: 0 - Abstentions: 2 (Marcel MACE, Jean-Michel ROGER)**

Laurence GUILLEMIN, Maire par délégation, rappelle au Conseil municipal que l'association citoyenne Bretagne Réunie a collecté, sur le département de Loire-Atlantique, les 105 000 signatures manuscrites nécessaires à l'organisation d'une consultation concernant la réunification de la Bretagne (retour de la Loire-Atlantique en région administrative Bretagne).

Elle rappelle que le Conseil département s'est prononcé contre le rattachement de la Loire-Atlantique à la Région Bretagne le 17/12/2019 mais a formulé à une large majorité le vœu demandant l'organisation par l'Etat d'un référendum décisionnel sur la question.

Laurence GUILLEMIN précise qu'au-delà de la question de fond (rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne), il semble important de tenir compte de la demande des 105 000 citoyens, qui représentent 10% du corps électoral de Loire-Atlantique.

Le Bureau Municipal a considéré qu'il convient d'être solidaire avec les milliers de personnes qui se sont exprimées au travers de cette pétition et leur permettre d'être officiellement entendu dans le cadre d'un référendum dont le périmètre sera défini par le gouvernement (Loire-Atlantique, Loire-Atlantique/Bretagne...)

Elle rappelle que le résultat d'un référendum décisionnaire s'il est organisé, s'imposera au gouvernement, a contrario de la consultation ayant eu lieu dans le cadre du projet d'aéroport de Notre Dame des Landes.

Aussi elle soumet au Conseil municipal le vœu demandant l'organisation par l'Etat d'un référendum décisionnaire visant à modifier les limites administratives de l'Ouest de la France, tout en rappelant qu'il ne s'agit pas d'un vœu de réunification mais bien d'un vœu d'écoute des 105 000 pétitionnaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Adopte** le vœu relatif à la demande d'organisation d'un référendum décisionnaire visant à modifier les limites administratives de l'Ouest de la France

**OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau – Année 2018**

**Vote: Pour: 18 - Contre: 0 - Abstentions:**

En application de l'article D 2224-3 du CGCT, ATLANTIC'EAU a l'obligation de rédiger chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service et de le présenter à ses collectivités membres.

Le rapport 2018 est présenté au conseil municipal. Il fait état des éléments ci-après :

- ATLANTIC'EAU regroupe 162 communes et comprend le SIAEP de la Région de Nort-sur-Erdre (23 communes)
- En 2018, l'alimentation en eau est issue à 84% par les productions des collectivités adhérentes, 16% par des achats à des collectivités extérieures.
- ATLANTIC'EAU : 250 978 abonnés (+3%)
- Commune des Touches : 927 abonnés en 2018 (+3.9%)
- Analyses bactériologiques et chimiques : taux de conformité de 99.7% sur le plan bactériologique et 94.6% sur le plan physico-chimique. Présence de ESA- métolachlore sur les unités de production de Massérac et Nort sur Erdre ; cette situation ne présente pas de risque pour la santé des usagers, eau peu calcaire
- Tarifs de vente de l'eau (diamètres domestiques) sont restés stables en 2018.
- Montant de l'abonnement domestique a diminué de 18€ entre 2017 et 2019.

Monsieur Stanislas BOMME, Adjoint à la voirie, précise que ce rapport est consultable en Mairie.

Après en avoir pris connaissance de ce document, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport 2018 sur le prix et la qualité de l'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Prend acte** du rapport sur le prix et la qualité de l'eau réalisé par ATANTIC'EAU pour l'année 2018.

#### **OBJET : Rapport annuel sur le service public d'assainissement collectif (STGS) – Année 2018**

**Vote: Pour: 18 - Contre: 0 - Abstentions: 0**

En application de l'article D 2224-3 du CGCT, STGS a l'obligation de rédiger chaque année un rapport sur le prix et la qualité du service et de le présenter à ses collectivités membres.

Le rapport 2018 est présenté au conseil municipal. Il fait état des éléments ci-après :

- 380 abonnés en 2017 (+1.88%)
- 80 630 m3 d'eau traités (+49.07%) = volume très variable d'une année sur l'autre en fonction de la quantité de pluies et des eaux parasites présentes dans le réseau.
- Qualité de l'eau rejetée : conforme aux normes prescrites, les rendements d'épuration sont corrects à l'exception d'un rendement moyen sur l'azote ammoniacal.
- Nombre de branchements créés en 2018 : 2
- Tarifs 2018 : +0.15% pour les abonnements et + 0.16% pour les consommations

Préconisations d'améliorations faites par STGS :

- lagunage : prise en charge de l'élimination des nuisibles (Rats et ragondins)
- évolution des modes de communication des télésurveillances

Après avoir pris connaissance de ce document, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport 2018 sur le prix et la qualité d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Prend acte** du rapport annuel réalisé par STGS pour l'année 2018.

#### **OBJET : Subvention au CCAS – Année 2019**

**Vote: Pour: 18 - Contre: 0 - Abstentions: 0**

Monsieur Bruno VEYRAND, Adjoint aux Finances, rappelle qu'à l'occasion du vote du budget primitif pour l'année 2018, il a été décidé d'inscrire la somme de 4 000 € à l'article 657362 « Subvention au CCAS ».

Il convient de confirmer l'attribution de cette subvention du budget principal au CCAS de la commune des TOUCHES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Autorise** le versement d'une subvention de 4 000 € au profit du CCAS des Touches.

## OBJET : Primes et Indemnités 2019

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n°82-979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnité par les Collectivités territoriales aux Agents des Services Extérieurs de l'Etat,

Vu la Circulaire NOR/INT/A/87/00006/C du 8 Janvier 1987 relative à l'indemnité pour le gardiennage des églises communales,

Vu la Circulaire NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011,

Vu la Circulaire ministérielle n°19 du 7 mars 2019,

Pour l'année 2019, il convient de fixer les indemnités suivantes :

1- Gardiennage de l'église : 120,97 € (montant maximum prévu par la circulaire précitée)

2- Prime de fin d'année pour le personnel :

Considérant qu'il n'est pas possible de modifier le montant de cette prime dans la mesure où aucune clause d'indexation particulière n'a été formellement prévue par le conseil avant la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984.

Il convient donc de proposer le même montant que pour les années passées, soit 880 € par agent au prorata de son temps de présence.

Il est proposé au Conseil municipal de prévoir une clause de versement immédiat de la prime à tout agent quittant la collectivité en cours d'année.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur chacun des points suivants :

1- Gardiennage de l'Eglise :

Vote : pour : 10

Contre : 4 (Paule DROUET, Bruno VEYRAND, Martine BARON, Maryse LASQUELLEC)

Abstentions : 4 (Floranne DAUFFY, Claire DELARUE (pouvoir à Sandrine LEBACLE), Nelly HAURAI)

- **Fixe** le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à 120.97 € qui sera versée à Monsieur DRILLON Augustin, prêtre de la paroisse du canton de Nort sur Erdre, pour l'année 2019.

2- Primes de fin d'année :

Vote : pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

- **Fixe** le montant de la prime de fin d'année pour le personnel à 880 € pour l'année 2019, conformément à l'état ci-annexé.

- **Précise** que cette prime (proratisée au temps de présence) pourra être versée immédiatement à chaque agent quittant la collectivité en cours d'années 2019 et 2020.

- **Précise** que les crédits relatifs à ces primes et indemnités sont inscrits au budget principal de la commune.

## OBJET : Prix des fermages 2019

Vote : Pour : 18 – Contre : 0 - Abstentions : 0

Chaque année, le Conseil Municipal est appelé à fixer le prix des fermages concernant les terres nues et les éventuels bâtiments d'exploitation qu'elle met en location (39ha).

La fixation de ce prix est fonction de l'indice de fermage constaté pour l'année 2019 par rapport au même indice de l'année précédente. L'indice de fermage pour 2019, fixé par arrêté ministériel du 12 juillet 2019, est de 104.76 (soit une augmentation de 1.66 % par rapport à l'année précédente).

Jean-Michel ROGER remarque qu'il paraît délicat d'augmenter le prix des fermages lorsque l'on connaît la situation économique des agriculteurs.

Laurence GUILLEMINÉ précise que le tarif des fermages est dépendant d'un indice fixé par l'Etat qu'on ne peut que suivre.

Stanislas BOMME rappelle que cette augmentation encadrée est relative et correspond à quelques euros par an. Il précise par ailleurs que les tarifs de location de terres privées restent libres, les agriculteurs devant négocier leurs tarifs en fonction de différents critères (situation, qualité, accès, ...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Fixe** l'indice de référence pour le calcul du prix des fermages à 104.76
- **Fixe** le prix du fermage à 98.24 € par hectare à compter du 1er octobre 2019 (49.12 € en zone humide).

## Informations Communauté de Communes Erdre et Gesvres

- Commission finances (Laurence GUILLEMINÉ) :

Laurence GUILLEMINÉ annonce que la santé financière de la CCEG est excellente et résulte d'un mandat fortement axé sur le développement économique avec l'installation de nombreuses sociétés sur les parcs d'activité communaux.

Les élus communautaires considèrent que les recettes issues de ce développement économique sont le résultat d'un travail commun et qu'elles doivent profiter à tous. Décision a donc été prise de redistribuer 2.5 millions d'Euros à l'ensemble des communes selon des critères simples et objectifs :

- nombre d'habitant
- positionnement de la commune :
  - pôle structurant : dotation de 30€ par habitant
  - pôle intermédiaire : dotation de 40€ par habitant
  - pôle de proximité : dotation de 60€ par habitant
- la dotation ne sera pas fléchée sur des investissements spécifiques (libre utilisation par les communes)

Monsieur le Président de la CCEG a précisé que cette répartition tient également compte des nombreux investissements faits par la CCEG sur les grosses communes (centres aquatiques, ...) et qu'il est tout à fait logique d'investir également sur les plus petites communes sous la forme d'une aide financière plus importante.

Laurence GUILLEMINÉ salue cette décision et exprime sa gratitude pour la confirmation du soutien apporté aux petites communes.

- Aménagement de l'espace (Frédéric BOUCAULT) :

500 Abris vélos seront installés sur le territoire d'ici fin 2020 (la commune prendra en charge la dalle béton)

Création d'une aire de covoiturage multimodal à Héric.

Grand succès du service de location de vélos électriques (VELOCE) malgré un retard pris dans la fabrication.

Construction de deux résidences jeunes à Nort sur Erdre et Treillières.

- Transports scolaires (Frédéric BOUCAULT):

Service désormais géré par la Région avec quelques problèmes d'organisation à la rentrée (cartes manquantes, gilets non reçus, ...)

4670 élèves sont concernés sur la CCEG (+7% par rapport à 2018) dont 202 Touchois.

Bon fonctionnement du service LILA à la demande avec 3962 voyages organisés dont 45% sont pris en charge par la Communauté de Communes Erdre et Gesvres (rappel du prix du ticket = 2.10€)

**Informations diverses**

- Services à la population (Laurence GUILLEMINÉ) :

Installation prochaine d'une Neuropsychologue aux Touches, dans le bâtiment communal situé 8C rue du Maquis avec un début d'activité annoncé en janvier 2020.

Laurence GUILLEMINÉ souligne la nécessité de disposer de locaux libres pour pouvoir attirer des nouveaux services sur la commune.

*Clôture de la séance à 21h00*

**Avendano C.**

**Baron M.**

**Bomme S.**

**Bonic M.**

*Excusée*

*Excusée*

**D. Borie**

**Boucault F**

**Dauffy F.**

**Delarue C.**

**Dourneau A.**

**Drouet P.**

**Grégoire F.**

**Guillemine L.**

*Excusé*

**Haurais N.**

**Lasquelléc M.**

**Lebacle S.**

**Roger J-M.**

*Excusée*

**Macé M.**

**Veyrand B.**